



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Service Eau-Environnement**

Annecy, le 21 décembre 2022

Affaire suivie par : Anne DUMÉ  
Tél. : 04 50 33 77 30  
Mél. : anne.dume@haute-savoie.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires  
à

Monsieur le Président  
Commission locale de l'eau  
SAGE de l'Arve  
300 chemin des Prés Moulin

74800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

**Objet : demande d'avis sur le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par le SM3A au titre des articles L.181-1 et suivants, et R.562-14 du Code de l'environnement pour les travaux de confortement et de mise en conformité des systèmes d'endiguement SE-ARVE-RG-BONNE-26.24 et SE-ARVE-RG-STPIE-27.17 sur les communes de BONNEVILLE et SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY**

**PJ** : dossier en version numérique

Monsieur le Président,

Conformément au 1° du R.181-22 du Code de l'environnement, et l'opération projetée se situant dans le périmètre du SAGE de l'Arve, je sollicite l'avis de la commission locale de l'eau sur le dossier de demande d'autorisation environnementale, déposé par le syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A), concernant les travaux de confortement et de mise en conformité des systèmes d'endiguement SE-ARVE-RG-BONNE-26.24 et SE-ARVE-RG-STPIE-27.17 sur les communes de BONNEVILLE et SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY.

Ce dossier a fait l'objet d'un accusé de réception délivré en date du 20 décembre 2022 dans les conditions définies à l'article R.181-16 du Code de l'environnement.

Je vous prie de trouver en pièce-jointe le dossier numérique de demande d'autorisation environnementale.

Vous disposez d'un délai de 45 jours à compter de la date du présent courrier pour transmettre votre avis concernant ce dossier au service eau-environnement.

L'absence de réponse **au 3 février 2023** vaudra avis favorable de votre part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,  
La chargée de mission politique de l'eau, digues,  
DFP non navigable



Anne DUMÉ